

Comité du programme et budget

Dix-neuvième session
Genève, 10 – 14 septembre 2012

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET RELATIF AU RENFORCEMENT DES NORMES DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ POUR LES BÂTIMENTS EXISTANTS DE L'OMPI

établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. Le présent document a pour objet de présenter au Comité du programme et budget (PBC) un rapport sur l'état d'avancement du projet relatif au renforcement des normes de sûreté et de sécurité pour les bâtiments existants de l'OMPI couvrant la période écoulée depuis le dernier rapport d'avancement présenté lors de la dix-huitième session du PBC en septembre 2011 (WO/PBC/18/6).

DEMANDES D'AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

2. La demande d'autorisation de construire relative à la création du centre de contrôle dans le Bâtiment GBI a été accordée le 15 août 2011 par les autorités cantonales genevoises.
3. La demande complémentaire d'autorisation de construire pour la sécurisation du périmètre de l'OMPI a été accordée le 13 décembre 2011 par les autorités cantonales genevoises.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

4. À la date de rédaction du présent document les principaux éléments du projet sont dans les phases suivantes :

Éléments du projet	État actuel	Prévision
Mesures de sécurisation du périmètre de l'OMPI	Phase III en cours (exécution des travaux)	Fin des travaux fin 2013
Mesures de sécurisation intérieure	Phase III en cours (exécution des travaux)	Fin des travaux fin 2013

5. Le phasage de l'exécution des mesures de sécurisation du périmètre avec la construction de la nouvelle salle de conférence et le centre d'accès qui sera situé devant le bâtiment AB sera adapté en fonction de l'avancement de ces chantiers.

OBJECTIFS RÉALISÉS DE JUIN 2011 À FIN AVRIL 2012

6. Les travaux du centre de contrôle ont débuté en février 2012 et prendront fin en juin 2012. Il deviendra opérationnel dans le courant de l'automne 2012.

7. Les mesures de sécurisation du périmètre ont débuté également en février 2012. À la date de rédaction du présent document, le premier secteur situé côté parc est en voie d'achèvement.

UTILISATION DU BUDGET APPROUVÉ

8. Il est rappelé que le financement du projet de renforcement des normes de sûreté et de sécurité pour les bâtiments existants est pris en charge à hauteur de 5'000'000 de francs suisses par l'État hôte, la part de financement par l'Organisation se montant à 7'600'000 francs suisses (voir documents WO/PBC/13/6(a), A/46/6(a) et A/46/12).

9. À la date d'établissement du présent document, un montant total de 5'725'536 francs suisses a été engagé, avec la répartition suivante :

	Montants en francs suisses
Budget approuvé par les États membres en décembre 2008 (document A/46/10 Rev.)	7'600'000
Participation État hôte	5'000'000
Budget total à disposition	12'600'000

État des engagements au 31.03.2012	Montants en francs suisses
Montants engagés par OMPI	3'682'866
Montants engagés par l'État hôte	2'042'670
Montants totaux engagés	5'725'536

Solde des engagements au 31.03.2012	Montants en francs suisses
Solde disponible OMPI	3'917'134
Solde disponible État hôte	2'957'330
Solde total disponible	6'874'464

10. Le Comité du programme et budget est invité à recommander aux assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du contenu du présent document.

[Fin du document]